

Juillet 2007

Bulletin documentaire n°4

# PANORAMAS

L'actualité des Risques Majeurs



[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

- Retour sur l'actualité
- Lu pour vous
- Vos questions
- Agenda

# PANORAMAS

L'actualité des risques majeurs

**N°4**  
**2eme trimestre 2007**

Panoramas est édité par  
l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)  
9 rue Lesdiguières, 38000 Grenoble

Directeur de la publication  
Henri De Choudens

Directeur de la rédaction  
François Giannoccaro

Rédacteur en chef  
Céline Brun-Picard

Réalisation  
Copy Meylan, 38920 Meylan

Couverture  
Charte graphique : Bizart Design  
Crédits photo : S. Gominet (IRMa)

ISSN (en cours)

©IRMa  
Tous droits de reproduction, de  
traduction et d'adaptation réservés. Les  
copies, reproductions, citations  
intégrales ou partielles autre que  
strictement privée et individuelle, sont  
illicites sans autorisation formelle de  
l'auteur ou de l'éditeur.

Diffusion, vente et abonnement  
IRMa, Tél. : 04 76 47 73 73  
Ou consultez [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

En couverture :  
A Salaise-sur-Sanne (38), Rubis Stockage  
est un dépôt de produits chimiques et  
pétroliers dont l'activité principale consiste à  
stocker, pour le compte de tiers, des  
produits chimiques ou pétroliers, que ce soit  
en amont ou en aval des fabrications. Ces  
produits peuvent être inflammables,  
toxiques, dangereux pour l'environnement.  
L'activité comprend, en dehors des  
prestations de stockage, le chargement ou  
le déchargement de barges, camions,  
wagons, ainsi que le transfert par pipes vers  
des sites industriels locaux.

## 2 Retours sur l'actualité

Les événements .....	2
La réglementation .....	4
Les questions parlementaires .....	10

## 17 Lu pour vous

Gestion de crise .....	12
Retour sur des catastrophes passées .....	13
Prévention des risques naturels .....	14
Risque feux de forêt.....	14
Risques technologiques .....	15
Prévention des inondations .....	15
Gouvernance du risque .....	16
En bref.....	17

## 19 Agenda – Vos questions

Les colloques à venir.....	18
Vos questions .....	19
Bulletin d'abonnement .....	20

# Retours sur l'actualité

## 1. Les événements marquants d'avril à juin 2007

L'Institut des Risques Majeurs vous propose un panorama des principaux événements marquants qui ont eu lieu durant ce dernier trimestre, mois après mois. Il s'agit d'une sélection, le tout n'est donc pas exhaustif.

---

### AVRIL

---

**L'éruption du Piton de la Fournaise** avait commencé dans la nuit du 30 au 31 mars et a atteint une intensité exceptionnelle à la fin de la semaine suivante. Qualifiée "d'éruption du siècle" par l'Observatoire volcanologique, elle n'a pas fait de victimes mais entraîné l'évacuation d'un village. L'éruption a pris fin le 10 avril.

**Aux Etats-Unis, Total est condamné** à payer une amende de 2,9 millions de dollars. La raffinerie située à Port Arthur (Texas) est jugée coupable d'infraction à la réglementation anti-pollution.

**Une directive sur la gestion des risques d'inondations** a été adoptée par le Parlement européen le 25 avril. Elle devrait être transposée en droit national en 2009.

**La signature du premier Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** en France concerne les sociétés de la Grande Paroisse et de la société Artésienne de Vinyle à Mazingarbe (Pas-de-Calais).

**La création de l'installation nucléaire de base Flamanville 3** est autorisée par un décret publié au Journal Officiel le 11 avril.

**La dissolution de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers** a pris effet le 1er avril 2007. Une Commission nationale de concertation sur les risques miniers est instituée.

**Au Japon, un violent séisme** de magnitude 5,4 sur l'échelle ouverte de Richter fait 12 blessés le 15 avril. Ce séisme a secoué une grande partie du centre du pays.

**En France, de violents orages** touchent l'Essonne, les Yvelines et le Rhône dimanche 29 avril.

---

### MAI

---

**Dans la nuit du 3 au 4, de violents orages au Pays-Basque** inondent maisons, et endommagent des véhicules notamment à Saint-Pée-sur-Nivelle.

**BASIAS**, la base de données de l'inventaire des anciens sites industriels et activités de services, est désormais accessible au public.

**Le 12, de violents orages** s'abattent sur plus de 10 départements en France faisant notamment des blessés en Ile-de-France et des dégâts matériels importants.

**Une convention entre la CRIIRAD et la Région Rhône-Alpes** est votée le 4

afin que l'association contrôle la radioactivité dans la Région. C'est une première en France.

**L'après-midi du 14, de violents orages causent de nombreux incidents en France**, et notamment dans l'agglomération grenobloise alors que l'Isère n'avait pas été placée en vigilance orange par Météo France.

**Côte d'Azur : Un incendie ravage 50 hectares avant d'être circonscrit.** Sans faire de victime, il a entraîné la fermeture partielle de l'autoroute reliant la France et l'Italie le 28.

**Au cours du procès de l'Erika, les parties civiles ont demandé un milliard d'euros de réparations** aux 16 prévenus du procès, dont le groupe Total et deux de ses filiales. Les victimes ont souhaité que la notion de préjudice écologique, qui n'est pas actuellement reconnue par la loi, soit créée.

**Les mairies de Meyzieu et Décines-Charpieu (69) ont déposé plainte contre X pour pollution du Rhône,** le fleuve étant confronté à une pollution sans précédent aux polychlorobiphényles (PCB), a-t-on appris le 23 mai. Cependant, les chercheurs n'ont pas encore pu déterminer pourquoi les poissons du fleuve sont contaminés aux PCB, des produits chimiques interdits en France depuis vingt ans.

**Aux Etats-Unis,** une série de tornades s'est abattue dans le week-end du 6 sur la ville de Greensburg, dans le Kansas faisant au moins 9 morts et plusieurs dizaines de blessés.

**A la suite du cyclone Gamède** qui a traversé la Réunion en février 2007, le gouvernement annonce que 7,7 millions d'euros contribueront à la réparation des dégâts aux infrastructures essentielles des collectivités territoriales.

**Le Conseil de l'Union Européenne** rend ses conclusions sur la sûreté nucléaire dans l'Union. Il serait nécessaire d'harmoniser les approches européennes, de mutualiser les expériences. La transparence devrait accroître davantage la sûreté des installations nucléaires, de la gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs.

---

## JUIN

---

**Les intempéries du mois de juin ont touché plusieurs pays et provoqué de nombreux dégâts,** en France, en Suisse, en Australie, en Chine, en Angleterre notamment.

**Le groupe pétrolier Total a été condamné à 10 250 euros d'amendes** pour exploitation non conforme d'une installation seveso, blessures involontaires et défaut de déclaration dans les meilleurs délais de l'incident à la suite d'une fuite d'un nuage d'hydrocarbures de la raffinerie de La Mède (Bouches-de-Rhône) qui était retombée en pluie noire sur Sausset-les-Pins en 2005.

**Une fuite d'acide chlorhydrique dans l'usine chimique Isochem de Toulouse** a provoqué le 11 juin la formation d'un nuage blanc "irritant mais a priori pas toxique" au dessus de l'établissement, a-t-on appris auprès de la préfecture et de l'usine.

**La montée en puissance du dispositif estival de protection des forêts** a débuté le 18 juin, avec près de deux semaines d'avance sur les années précédentes.

**La Nouvelle-Orléans est toujours menacée d'être inondée** en cas de catastrophe d'intensité similaire à celle du passage du cyclone Katrina, indique un rapport rendu public le 21.

**Le plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice a été testé** le 22 juin, l'exercice a concerné 7 communes situées dans un rayon de 2 km du site nucléaire.

**A la suite des élections présidentielles** et de la nomination du nouveau gouvernement, le Ministère de l'Ecologie et du développement durable fait place à un super ministère : le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (Medad). Sont nommés successivement à la tête de ce Ministère : A. Juppé, puis J.L. Borloo.

# Retours sur l'actualité

## 2. Les actualités juridiques

---

### GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

---

#### **Décret n° 2007-1025 du 15 juin 2007 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'entraînement des unités de secours en montagne, signées à Paris et Madrid les 3 et 15 novembre 2005**

Source : Journal Officiel, 17/06/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MAEJ0755210D>

Cet accord franco-espagnol relatif à l'entraînement des unités de secours en montagne figure en annexe à ce décret. Il institue la possibilité, pour les unités françaises et espagnoles consacrées à la formation et au secours en montagne, de s'entraîner sur le territoire de l'autre Etat. Plus largement, dans leurs correspondances, les ministres s'entretiennent sur un traité dont l'objet est d'engager « une coopération établie sur la prévision et la prévention des risques naturels et technologiques majeurs, la formation des acteurs de la sécurité civile et l'assistance mutuelle en cas de catastrophes et d'accidents graves ».

#### **Arrêté du 6 juin 2007 autorisant certains producteurs à utiliser, à des fins d'alimentation animale, des terres mises en jachère en cas de circonstances naturelles graves**

Source : Journal Officiel, 13/06/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=AGRP0755887A>

Cet arrêté ne concerne pas le territoire rhônalpin. Les producteurs dont les terres sont situées dans les zones visées à l'annexe 1 de l'arrêté sont autorisés à utiliser leurs terres gelées à des fins d'alimentation animale à compter du 6 juin 2007, soit les départements de : Aisne, Alpes-de-Haute-Provence, Ardennes, Aube, Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Sarthe, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Somme, Vosges.

#### **Protocole sur la mobilisation des entreprises du bâtiment et de travaux publics en situation d'urgence**

Source : Site web du Medad, 13/03/2007

Lien : [http://www.btp.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=395](http://www.btp.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=395)

Les entreprises du bâtiment et des travaux publics font partie des « grandes catégories de ressources essentielles à la vie du pays » mentionnées dans le code de la défense et peuvent, lorsqu'elles sont recensées à ce titre, être mobilisées pour les besoins de la défense et de la sécurité civile.

---

### RISQUES NATURELS

---

#### **Circulaire ministérielle du 18 février 2005 relative au déploiement du réseau de données sur les risques - application GASPARG (Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques).**

Source : Prim.net, 30/05/2007

Lien : [http://www.prim.net/professionnel/procedures\\_req/gaspar\\_circulaire\\_180205.pdf](http://www.prim.net/professionnel/procedures_req/gaspar_circulaire_180205.pdf)

Circulaire récemment publiée sur le site du ministère chargé de l'environnement.

## **Circulaire interministérielle du 23 avril 2007 : Financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) de certaines mesures de prévention**

Source : Prim.net, 30/05/2007

Lien : [http://www.prim.net/professionnel/procedures\\_req/r2\\_txt\\_fondateurs.html#circulaires](http://www.prim.net/professionnel/procedures_req/r2_txt_fondateurs.html#circulaires)

La circulaire interministérielle FPRNM du 23 avril 2007 précisant les actions et mesures subventionnées par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) est paru. Son annexe est un dossier détaillé de présentation des différentes mesures. Pour télécharger les documents (circulaire + annexe), aller tout en bas de la page indiquée.

## **Adoption par le Parlement européen d'une directive sur la gestion des risques d'inondations, communiqué du 25 avril 2007**

Source : Site Internet du Parlement européen, 26/04/2007

Lien : <http://www.europarl.europa.eu>

Cette nouvelle directive prévoit l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (fin 2011), l'établissement de cartes des zones inondables et de cartes de risques (fin 2013) et l'établissement de plans de gestion des risques (fin 2015). Elle devrait être transposée en droit national vers la mi-2009. (texte non disponible)

## **Arrêté du 28 mars 2007 définissant le cadre des actions des délégations interservices créées pour la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels dans les départements**

Source : Journal Officiel, 27/04/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVC0750437A#>

Cet arrêté définit le cadre des actions des DIS-RN, délégations interservices qui peuvent être créées par les Préfets pour la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels dans les départements. Ces DIS-RN participent à la réforme de l'administration départementale de l'Etat, en ayant pour objectif de coordonner au niveau local les politiques interministérielles liées à la prévention des risques.

---

# **RISQUE NUCLEAIRE**

---

## **Décret n° 2007-758 du 10 mai 2007 pris pour l'application du titre Ier de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et modifiant le code de la défense (partie réglementaire)**

Source : Journal Officiel, 11/05/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFX0700045D>

Ce décret transpose aux installations et activités nucléaires intéressant la défense les principes et dispositions applicables au nucléaire civil en vertu de la loi du 13 juin 2006, notamment en matière d'information de la population sur les conséquences des activités exercées. Il tient compte des spécificités d'organisation imposées par la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

## **Décret n° 2007-830 du 11 mai 2007 relatif à la nomenclature des installations nucléaires de base**

Source : Journal Officiel, 12/05/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0752822D>

En vertu de ce décret, le décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié relatif aux installations nucléaires est abrogé. Toutefois, ses dispositions continuent à s'appliquer aux activités et installations nucléaires intéressant la défense mentionnées au III de l'article 2 de la loi du 13 juin 2006.

## **Décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire**

Source : Journal Officiel, 12/05/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0752861D>

"Les inspecteurs de la sûreté nucléaire et les agents chargés du contrôle des équipements sous pression nucléaires, que l'Autorité de sûreté nucléaire désigne en application du 2° de l'article 4 de la loi susvisée du

13 juin 2006, sont choisis en fonction de leur expérience professionnelle et de leurs connaissances juridiques et techniques parmi les agents qui sont affectés à l'Autorité ou mis à sa disposition."2

---

## RISQUES MINIERS

---

### **Décret n° 2007-539 du 10 avril 2007 fixant les modalités de liquidation de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers**

Source : Journal Officiel, 12/04/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INDI0700619D>

La dissolution de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers a pris effet le 1er avril 2007. Le décret n° 2002-353 du 15 mars 2002, relatif à l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers, est abrogé à compter de cette date. Un décret du 22 mars 2007 a institué une Commission nationale de concertation sur les risques miniers.

---

## RISQUES LIES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

---

### **Décret n° 2007-700 du 3 mai 2007 relatif aux études de dangers des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses portant application de l'article L. 551-2 du code de l'environnement**

Source : Journal Officiel, 07/05/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQU0602181D>

### **Arrêté du 3 mai 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux transports terrestres de matières dangereuses**

Source : Journal Officiel, 05/05/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQU0700596A>

### **Décret n° 2007-618 du 26 avril 2007 modifiant le décret n° 95-1029 du 13 septembre 1995 relatif à la composition de la commission interministérielle du transport des matières dangereuses**

Source : Journal Officiel, 28/04/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQU0602180D>

Cette commission interministérielle du transport des matières dangereuses a pour vocation d'assister les ministres chargés des transports, des ports maritimes et de la marine marchande ; elle est notamment appelée à donner son avis dans tous les cas où la loi et les règlements l'exigent.

---

## RISQUES INDUSTRIELS

---

### **Arrêté du 20 avril 2007 fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques**

Source : Journal Officiel, 16/05/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0753277A>

Le présent arrêté fixe les règles à observer, conformément aux dispositions de l'article 14 du décret du 28 septembre 1979, pour l'implantation d'installations, à l'intérieur de l'établissement, lorsqu'elles peuvent être à l'origine d'un accident pyrotechnique. Il fixe également les règles à observer pour l'évaluation des



risques et la prévention des accidents susceptibles de générer des dangers ou inconvénients pour les intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement. En particulier, il détermine, pour l'élaboration des études de dangers des installations relevant du titre V du code de l'environnement, la correspondance et les modalités de définition des probabilités, de la cinétique et de l'intensité des effets telles que définies dans l'arrêté du 29 septembre 2005.

### **Circulaire DPPR/SEI2/IH-07-0110 du 20 avril 2007 relative à l'application de l'arrêté fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques**

Source : Site de l'INERIS, non publié au BO et au JO  
Lien : <http://aida.ineris.fr/textes/circulaires/text4576.htm>

La présente circulaire a pour but d'explicitier et de commenter les dispositions plus particulièrement relatives au code de l'environnement de l'arrêté du 20 avril 2007, c'est à dire notamment les articles 17 et 18 qui concernent les risques à l'extérieur des établissements.

### **Circulaire DPPR/SEI2/IH-07-0111 du 20 avril 2007 relative à l'application de l'arrêté fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques**

Source : Site de l'INERIS, non publié au JO et au BO  
Lien : <http://aida.ineris.fr/textes/circulaires/text4577.htm>

La présente circulaire a pour but d'explicitier et de commenter les dispositions de l'arrêté du 20 avril 2007. Par ailleurs, elle comprend également 3 annexes : L'annexe I fournit une liste de produits explosibles avec des exemples de classement possible; Les annexes II et III présentent des exemples d'épreuves et une procédure permettant le classement des produits explosibles.

### **Circulaire du 8 février 2007 relative au comptage de la masse de gaz à prendre en compte pour le classement au titre de la rubrique 1412 de la nomenclature des ICPE**

Source : Bulletin Officiel du MEDD, 30/04/2007, Texte 10/11  
Lien : <http://www.ecologie.gouv.fr/Bulletin-officiel-No-8-du-30-avril,8271.html>

Pour l'application de la rubrique n°1412 (stockage de gaz liquéfiés), il est apparu nécessaire de préciser quelques règles de classement tant pour les stockages de gaz liquéfiés soumis à déclaration que pour ceux soumis à autorisation. C'est précisément l'objectif de cette circulaire.

### **Circulaire DPPR/SEI2/AL-06-0357 du 31 janvier 2007 relative aux études de dangers des dépôts de liquides inflammables. – Compléments à l'instruction technique du 9 novembre 1989**

Source : Bulletin Officiel du MEDD, 15/05/2007, p. 25  
Lien : <http://www.ecologie.gouv.fr/Bulletin-officiel-No-9-du-15-mai,8272.html>

Afin de permettre aux Préfets d'instruire les dossiers qui leur sont remis et d'élaborer dès maintenant les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les installations soumises à autorisation avec servitude, Nelly Olin leur fait part des premières conclusions (validées) d'un groupe de travail qu'elle a mis en place sur la question des risques générés par les dépôts de liquides inflammables.

### **Circulaire du 20 mars 2007 relative à l'arrêté du 20/03/2007 définissant les critères permettant la répartition des peroxydes organiques entre les différents groupes de risque prévus à la rubrique 1210 de la nomenclature des installations classées**

Source : Bulletin Officiel du MEDD, 15/05/2007  
Lien : <http://www.ecologie.gouv.fr/Bulletin-officiel-No-9-du-15-mai,8272.html>

"Par arrêté ministériel, en date du 20 mars 2007, j'ai précisé les critères de classement de peroxydes organiques tels que prévus à la rubrique 1210 de la nomenclature des installations classées. Je vous indique que ces critères, conformément à la rédaction de cette nomenclature, et dans une optique d'harmonisation par rapport aux recommandations ONU et critères de classification de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route, dit ADR, ont évolué. Dorénavant, les peroxydes organiques sont classés en quatre groupes de risque : Gr1 à Gr4."



---

## TEXTES GENERAUX

---

### **Circulaire n°2007-24 du 29 mars 2007 relative à l'ingénierie d'appui territorial**

Source : Bulletin officiel du Ministère de l'Equipeement, 25/04/2007, n°2007-7

Lien : <http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo20077/A0070057.htm>

La présente circulaire a pour objet d'orienter le repositionnement attendu de l'ingénierie des services déconcentrés au profit des politiques publiques : la nécessaire adaptation des missions aux enjeux des territoires, les domaines d'intervention à développer, la définition des priorités entre les différentes modalités d'intervention et enfin le pilotage à mettre en place (dont le pilotage financier des prestations dans le champ concurrentiel). A noter : le positionnement pour l'appui aux maîtres d'ouvrage dans les domaines de la sécurité et de la prévention des risques doit devenir un des thèmes majeurs d'intervention des DDE auprès des communes.

---

## JURISPRUDENCE

---

### **Entretien des voies privées ordonné par le maire pour la préservation la sécurité des usagers : Cour administrative d'appel de Paris, 24 avril 2007, n° 05PA04739**

Source : Légifrance, 24/04/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=J1XCX2007X04X000000504739>

La cour administrative d'appel de Paris a décidé qu'un maire pouvait prendre les mesures nécessaires à la sécurité des usagers de la voie publique et en ordonner le nettoyage aux services communaux, même si le terrain concerné est privé. Ainsi, la cour ne fait pas de distinction entre les voies qui font partie du domaine communal et celles qui, propriétés privées, ont été ouvertes à l'usage du public avec le consentement de leur propriétaire.

### **Annulation du décret relatif au démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis (Bretagne) : Arrêt du Conseil d'Etat, 6ème et 1ère sous-sections réunies, 6 juin 2007, n° 292386**

Source : Légifrance, 06/06/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=JGXAX2007X06X000000292386>

Le Conseil d'Etat a annulé le décret n° 2006-147 du 9 février 2006 autorisant Electricité de France (EDF) à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement complet de l'installation nucléaire de base n° 162 dénommée EL 4-D, installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d'Arrée. Cette autorisation a été annulée car l'autorité publique n'a pas respecté la procédure d'information du public telle que prescrite par la directive n° 85/337/CEE du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

### **Etablissement de prescriptions complémentaires dans un arrêté de mise en demeure : Cour administrative d'appel de Paris, 5 avril 2007, n° 05PA01955, Société Total France**

Source : Site de Legifrance, avril 2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=J1XCX2007X04X000000501955>

La cour administrative d'appel de Paris annule partiellement un arrêté préfectoral du 28 juin 2002 de mise en demeure de se conformer à un précédent arrêté du 11 octobre 1995 fixant de nouvelles conditions d'exploitation d'un dépôt pétrolier. Les juges considèrent que l'arrêté de mise en demeure fixe des prescriptions complémentaires en imposant que les murets de rétention d'une cuve soient en mesure de résister au choc d'une vague provenant de l'"effacement total" d'un réservoir et non de sa simple rupture.

### **Légalité d'un permis de construire en vue de la réalisation d'une ICPE : Cour administrative d'appel de Bordeaux, 5 avril 2007, n° 04BX00604, Commune de Jaunay-Clan**

Source : Site de Legifrance, avril 2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=J3XCX2007X04X000000400604>

La cour administrative d'appel de Bordeaux rejette la demande de condamnation d'une commune à payer une indemnité en raison du préjudice subi du fait de la délivrance illégale d'un permis de construire en vue de la réalisation d'un bâtiment de stockage sur un terrain situé dans une zone industrielle. Les juges considèrent notamment qu'on ne peut se prévaloir des irrégularités de l'enquête publique faite dans le cadre de l'autorisation d'une installation classée (ICPE) pour considérer qu'un permis de construire est illégal.

### **Refus d'un permis de construire en zone inondable : Cour administrative d'appel de Bordeaux, 4 décembre 2006, n° 03BX02461, GAEC du Casse**

Source : Site de Legifrance, janvier 2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=J3XCX2006X12X000000302461>

La cour administrative d'appel de Bordeaux rejette la demande d'annulation refusant de délivrer le permis de construire de trois bâtiments d'élevage, "des silos couloirs" et d'une fosse à lisier à un groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec). Les juges considèrent que le terrain est situé dans une zone à fort risque d'inondation et que la submersion de la fosse à lisier engendrerait un risque de pollution.

### **Responsabilité d'une commune pour dysfonctionnement du réseau d'assainissement communal : Conseil d'État, 20 décembre 2006, n° 268768, commune d'Amblans-et-Velotte**

Source : Légifrance, janvier 2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=JGXCX2006X12X000000268768>

Le Conseil d'État reconnaît la responsabilité d'une commune pour le dommage causé à des particuliers en raison du fonctionnement défectueux du réseau d'assainissement communal. Un refoulement des eaux usées évacuées par le réseau d'assainissement de la commune a entraîné une inondation dans le sous-sol du pavillon de M. A et Mlle B lors de très fortes précipitations. Le juge estime que ce refoulement a son origine dans les capacités insuffisantes du réseau d'assainissement communal à assurer, dans de telles circonstances, l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.

---

## **RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT « CAT-NAT »**

---

### **Arrêté du 23 mars 2007 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Journal Officiel, 01/04/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0700193A>

### **Arrêté du 23 mars 2007 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Journal Officiel, 01/04/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0700194A>

### **Arrêté du 24 avril 2007 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Journal Officiel, 4/05/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0752853A>

### **Arrêté du 24 avril 2007 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Journal Officiel, 4/05/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0752854A>

### **Arrêté du 13 juin 2007 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Journal Officiel, 15/06/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCE0755244A>

### **Arrêté du 12 juin 2007 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Journal Officiel, 14/06/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCE0756782A>

# Retours sur l'actualité

## 3. Les questions parlementaires

---

### RESPONSABILITES DU MAIRE

---

#### **Pouvoirs de police des maires : Réponse du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à la Question écrite n° 23702 de Mme Patricia Schillinger**

Source : Journal Officiel du Sénat, 10/05/2007

Lien : <http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ060623702>

Aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire, autorité de police générale dans sa commune, a la charge d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Si, dans l'intérêt même de l'efficacité de son action, la police administrative est définie de manière assez générale par cet article, la jurisprudence administrative, puis constitutionnelle, en a néanmoins clarifié les contours et les conditions d'exercice.

#### **Obligation de débroussaillage : Réponse du Ministère de l'agriculture et pêche à la question n°116754 de M. Deflesselles Bernard**

Source : Journal Officiel de l'Assemblée Nationale, 13/03/2007

Lien : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-116754QE.htm>

Au nom de la sécurité publique, le maire peut édicter des mesures complémentaires au Code forestier. Les distances de débroussaillage par rapport aux constructions ou aux voies d'accès sont à considérer mesurées au sol. A la demande des propriétaires qui peuvent se regrouper, les communes, intercommunalités et syndicats mixtes peuvent débroussailler, moyennant le remboursement des frais engagés par ces structures.

#### **Possibilité pour un maire d'interdire la reconstitution par un propriétaire du niveau de son terrain rongé par l'érosion : Réponse du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à la Question écrite n° 25221 de M. Jean Louis Masson**

Source : Journal Officiel du Sénat, 12/04/2007

Lien : <http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ061125221>

Concernant les terrains qui sont érodés par un cours d'eau, leur propriétaire a la possibilité de procéder à leur remblai, sous réserve d'en reconstituer l'assiette initiale. En revanche, si l'amasement de terre a pour finalité d'exhausser le sol de façon définitive, le maire pourra interdire au propriétaire une telle action (CAA de Marseille, 4 mai 2006, Mme X la commune de Valras-Plage).

---

### URBANISME

---

#### **Eoliennes et PPRI : Réponse du MEDD à la question n°113853 de M. Briand Philippe**

Source : Journal Officiel de l'Assemblée Nationale, 01/05/2007

Lien : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-113853QE.htm>

L'implantation d'éoliennes dans certaines zones des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) n'est pas proscrite et dépend de la rédaction de chaque règlement du PPRI.

**Zones non constructibles attenantes aux constructions : Réponse du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à la Question écrite n° 22760 de M. André Dulait**

Source : Journal Officiel du Sénat, 10/05/2007

Lien : <http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ060422760>

Hormis le cas où la construction est une extension d'une habitation existante, il n'est pas possible de considérer que les garages, abris de jardins, piscines ou autres annexes puissent être autorisés dans les zones inconstructibles des cartes communales, et il n'est pas pour lors, envisagé, de modifier les dispositions des articles L. 124-2 et R. 124-3 du code de l'urbanisme. La possibilité est toutefois laissée au Maire par les textes de classer en zone constructible toutes les constructions existantes.

---

## REGIME « CAT-NAT »

---

**Le point sur la réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles : Réponse de la ministre de l'Ecologie et du développement durable à la question n° 117739 de M. Zumkeller**

Source : Journal Officiel de l'Assemblée Nationale, 10/04/2007

Lien : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-117739QE.htm>

Questionnée par un député sur le projet de modification de la loi sur les catastrophes naturelles, la ministre de l'Ecologie et du développement durable affirme que le retour d'expérience désormais acquis sur le fonctionnement du régime des catastrophes naturelles a conduit le gouvernement à envisager de procéder à certains aménagements du dispositif. Ainsi il devrait proposer prochainement une méthode pour prolonger la concertation sur la réforme, afin que la prochaine législature puisse se saisir des dispositions législatives adaptées.

---

## COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)

---

**Election du président d'un comité local d'information et de concertation (CLIC) : Réponse du Ministère de l'écologie et du développement durable à la Question écrite n° 24345 de M. Jean Louis Masson**

Source : Journal Officiel du Sénat, 08/02/2007

Lien : <http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ060924345>

Les membres du CLIC peuvent avoir un représentant en cas d'absence car, selon les dispositions de l'article 5 du décret du 1er février 2005, « chaque membre peut mandater l'un des membres du comité pour le remplacer en cas d'empêchement pour toutes réunions du comité. Un membre peut recevoir deux mandats au plus ». Mais un membre absent ne peut pas se faire représenter par une personne qui ne serait pas membre du CLIC. Par ailleurs, l'article 2 du décret précité précise que « ce comité est présidé par un des membres, nommé par le ou les préfets sur proposition du comité, ou, à défaut, par un des préfets ou de leurs représentants ». En conséquence, la personne remplaçant le président en tant que membre du CLIC ne le remplace donc pas automatiquement en tant que président. Enfin, il faut préciser qu'une erreur dans la composition ou les modalités de fonctionnement du CLIC est susceptible d'entacher d'irrégularité la procédure d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques.

**Moyens matériels d'expertise des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) dans l'élaboration des PPRT : Réponse de la ministre de l'Ecologie et du développement durable à la question n° 112638 du député J. Bascou**

Source : Journal Officiel de l'Assemblée Nationale, 08/05/2007

Lien : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-112638QE.htm>

Les CLIC sont associés à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), tout au long de la procédure. Ils donnent leur avis sur le projet de PPRT, avant que celui-ci ne soit soumis à enquête publique et peuvent faire appel à des experts pour toutes études ou éclaircissements qu'ils jugeraient utiles pour remplir leur mission dans ce cadre. A ce jour, aucune demande de crédits pour tierce expertise n'a été refusée à un CLIC pour des motifs budgétaires.

# Lu pour vous

Sélections documentaires  
avril-juin 2007

Les nouvelles acquisitions du centre de documentation...

---

## GESTION DE CRISE

---

### ***Risques et catastrophes : comment éviter et prévenir les crises ? : le management des situations complexes***

BOUTTE Gilbert, Montreuil : Ed. du Papyrus, 2006, (Sapeurs-pompiers), 334 p.

Cet ouvrage propose une politique de prévention de crise qui repose sur une démarche globale de gestion des risques. Il s'agit pour tous les acteurs concernés d'acquérir une culture commune, de devenir co-gestionnaire du risque. Il présente notamment une méthode innovante pour conduire un audit de vulnérabilité de l'organisation. Enfin l'auteur s'attache à montrer que la meilleure des préventions relève de la démarche managériale pratiquée au quotidien et pas seulement dans le pilotage des équipes sur le terrain.

### ***Nécessité d'une approche globale de la gestion des crises : quelles réponses et quelles adaptations ?***

AUTRAN Francis / BETH Frédéric / BOUCHER Anne-Marie (et alii.), Paris : les Éd. des Riaux : CEREMS, 2006, (Collection des chercheurs militaires ; 22), 80 p.

La gestion des crises modernes met en jeu un nombre croissant et diversifiés d'acteurs, institutionnels ou non gouvernementaux, publics ou privés, nationaux ou internationaux. La complexité de ces crises est telle, qu'elles nécessitent un traitement global, dans l'ensemble de leur spectre et de leurs dimensions. Après avoir identifié les lacunes des dispositifs de gestion de crise, les auteurs proposent leurs recommandations pour le rendre plus efficace, avec une attention tout particulièrement donnée à la place des armées dans le dispositif.

### ***Le management des situations de crise : anticiper les risques et gérer les crises***

COMBALBERT Laurent, Issy-les-Moulineaux : ESF, 2005, (Collection formation permanente. Série entreprise), 207 p.

Cet ouvrage détaille pas à pas les processus de gestion de crise à mettre en œuvre : Comment cartographier les menaces et identifier les signaux précurseurs ? Quelle organisation mettre en place pour gérer les situations d'instabilité et conduire les crises ? Comment gérer le stress et sécuriser la prise de décision ? Comment débriefer les situations vécues et capitaliser pour l'avenir ? En s'appuyant sur une expérience de terrain hors du commun, l'auteur illustre chaque étape d'exemples de situations vécues et analyse les fonctionnements et dysfonctionnements psychologiques constatés lors de situations difficiles. Enfin, il met l'accent sur la phase indispensable de débriefings et de retours d'expérience, en décrivant les intérêts et les méthodes d'un apprentissage efficace pour préparer l'avenir.

### ***Le Web de crise***

LOINTIER Pascal / ROSE Philippe / LAGADEC Patrick. Préf., Paris : Démos, 2004, (Collection communication), 234 p.

Historiquement, la réponse aux crises est toujours passée par les médias traditionnels. Ceux-ci ne sont plus suffisants pour désamorcer leurs effets. Cet ouvrage propose une démarche pratique de mise en œuvre d'un web de crise. La coordination de la cellule de crise avec les équipes web est essentielle, en particulier pour la préparation des scénarios types de crise, le traitement des remontées d'information et la synchronisation des relais de communication. La préparation d'un web de crise consiste à identifier les sources d'information, qualifier les données, protéger les informations qui sortent de l'entreprise, sécuriser les sites web, surveiller l'espace informationnel et gérer les noms de domaines.

**Agir face aux crises : Katrina, grippe aviaire, tsunami...**

GROUPE SOLBEN, Paris : Fondation Jean Jaurès / Plon, 2006, (Collection Fondation Jean Jaurès/Plon ; 4), 111 p.

Cet ouvrage, élaboré par le groupe " SOLBEN " composé de personnes ayant ou ayant eu des responsabilités opérationnelles, s'appuie sur l'expérience de situations réelles. Il a pour vocation de formuler des pistes de réflexion et d'action pour améliorer la prévention et la gestion des crises en remettant en question certaines idées reçues.

---

## RETOUR SUR DES CATASTROPHES PASSES

---

**L'impact économique des tempêtes de décembre 1999**

EHRARD-CASSEGRAIN Annie, s.l. : s.n., 2001, (D4E : Série Synthèses ; 01-S05), 31 p.

Malgré les difficultés méthodologiques liées à la réalisation d'un retour d'expérience sur les tempêtes de 1999, des données utiles à l'évaluation de ces dommages existent, et ont pu être mobilisées dans le cadre des travaux de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, par la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale et l'Institut Français de l'environnement. Ces données concernent essentiellement les dommages physiques, les dépenses de restauration, certains effets économiques sur la filière bois, et quelques éléments sur les pertes d'usages récréatifs de la forêt.

Disponible sur : <http://www.ecologie.gouv.fr/L-impact-economique-des-tempetes.html>

**Actes du colloque Surveillance sanitaire après une catastrophe. Que nous a appris l'explosion de l'usine AZF ?, Colloque organisé le 20 octobre 2006 à Toulouse**

FRANCE. Institut National de Veille Sanitaire (INVS), Paris : INVS, 2007, 81 p.

L'Institut de veille sanitaire, en collaboration avec la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales Midi-Pyrénées et tous les partenaires du comité de suivi épidémiologique AZF a organisé le 20 octobre 2006 à Toulouse un colloque autour du thème : « la surveillance sanitaire après une catastrophe : que nous a appris l'explosion de l'usine AZF ? ». L'objectif de ce colloque était la présentation de l'expérience acquise à la suite de la catastrophe en vue de susciter des pistes de réflexion pour une meilleure contribution de l'épidémiologie à la gestion d'un accident industriel ou d'une catastrophe.

Disponible en ligne : [http://www.invs.sante.fr/publications/2007/colloque\\_azf\\_2006/colloque\\_azf\\_2006.pdf](http://www.invs.sante.fr/publications/2007/colloque_azf_2006/colloque_azf_2006.pdf)

**Rapport sur la phase d'inclusion de la cohorte des travailleurs de l'agglomération toulousaine (cohorte santé "AZF")**

FRANCE. Institut National de Veille Sanitaire (INVS), Paris : INVS, 2007, 87 p.

L'explosion de l'usine AZF est l'une des catastrophes industrielles les plus importantes de ces dernières décennies en France. Les conséquences ont été majeures (30 morts, plusieurs milliers de blessés). Les travailleurs et les sauveteurs de l'agglomération toulousaine ont été particulièrement exposés. A la suite de l'enquête transversale menée de septembre 2002 à avril 2003 dans la population des travailleurs et des sauveteurs, une cohorte de volontaires a été mise en place en mai 2003. La cohorte santé "AZF" compte 3 006 personnes qui seront suivies pendant cinq ans. A l'inclusion, les volontaires ont été invités à bénéficier d'un bilan de santé. Ils ont également répondu à un autoquestionnaire explorant : le parcours professionnel, la santé mentale et les troubles sensoriels, en particulier ORL.

Disponible en ligne : [http://www.invs.sante.fr/publications/2007/rapport\\_inclusion\\_azf/Rapport%20inclusion%20travailleur.pdf](http://www.invs.sante.fr/publications/2007/rapport_inclusion_azf/Rapport%20inclusion%20travailleur.pdf)

***Katrina : Examen des rapports d'enquête, Tome 1 : "A Failure of Initiative " et Tome 2: "The Federal Response to Hurricane Katrina - Lessons Learned"***

LAGADEC Patrick, Paris : Laboratoire d'Econométrie de l'Ecole Polytechnique, 2007, (U.S. House of Representatives, Cahier n° 2007-07 et n°2007-11), 140-158 p.

Le cyclone Katrina a donné lieu, notamment, à trois grandes enquêtes : Chambre des Représentants, Maison-Blanche, Sénat. Deux travaux sont ici proposés : le premier sur le rapport de la Chambre des Représentants, le deuxième sur le rapport de la maison blanche. Comme précédemment, sur d'autres productions de commissions d'enquête, le principe est de rendre compte des éléments les plus riches, en termes d'information factuelle, d'enseignements pour le pilotage de pareils événements. Il s'agit aussi, à chaque fois qu'il apparaîtra pertinent et possible, de tenter de prolonger la réflexion proposée pour nous préparer aux crises non conventionnelles.

Disponibles sur :

<http://www.patricklagadec.net/fr/pdf/2007-07.pdf> et <http://www.patricklagadec.net/fr/pdf/2007-11.pdf>

---

## PREVENTION DES RISQUES NATURELS

---

***7 mars 2007. Séminaire sur l'application de l'analyse coûts-bénéfices aux risques naturels***

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), s.l. : s.n., 2007, 22 p.

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) a organisé, à la demande du Ministère de l'Écologie (MEDAD), le 7 mars 2007, une journée de réflexion sur l'application de l'analyse coûts-bénéfices à la prévention des risques naturels. Cette journée a pour objectif une présentation des méthodes coûts-bénéfices, sur un plan théorique d'abord, puis sur un plan pratique, à travers quatre exemples de pays voisins.

Disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr/7-mars-2007-Seminaire-sur-l.html>

***Évolution du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles***

Erhard-Cassegrain, Annie / Masse, Emmanuel / Momal, Patrick, s.l. : s.n., 2005, (D4E : Série Etudes ; 04-S06), 34 p.

La réflexion conduite ces trois dernières années, à la Direction des Études Économiques et de L'Évaluation Environnementale (D4E), permet de mettre en perspective ce questionnement et de proposer trois pistes d'évolution du régime d'indemnisation : (1) l'introduction d'une modulation des primes selon les risques ; (2) la rémunération de la prévention provenant de tiers non soumis au risque ; (3) l'amélioration de la prévention des catastrophes naturelles par l'instauration d'un gestionnaire du risque : assureur public.

Disponible sur : <http://www.ecologie.gouv.fr/Evolution-du-regime-d.html>

---

## RISQUE FEUX DE FORET

---

***Pourquoi les incendies de forêts sont-ils si meurtriers ?***

CHEVROU Robert, Les Ulis : EDP Sciences, 2005, 201 p.

A travers de nombreux récits d'incendies de forêts, cet ouvrage montre comment de tels phénomènes existent, se développent, et peuvent se transformer en puissances meurtrières. Donnant les explications techniques, phénomènes par phénomènes, il offre ainsi la possibilité, aux soldats du feu comme à tout un chacun, de comprendre, d'agir, de prévenir et de se protéger contre les méfaits de ces événements dramatiques.



---

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

---

### ***Veilleissement des centrales nucléaires et sécurité : Les dangers de la prolongation de la durée de vie des réacteurs belges***

LES AMIS DE LA TERRE / GREENPEACE / WWF et alii., s.l. : s.n., 2006, 14 p.

Ce dossier a été réalisé conjointement par les Amis de la Terre, le Bond Beter Leefmilieu, Greenpeace, Inter-Environnement Wallonie, Voor Moeder Aarde et le WWF. "Les conséquences du vieillissement des centrales nucléaires sont doubles. D'une part, on y constate un accroissement du nombre d'incidents tels que petites fuites, fissures ou courts-circuits. D'autre part, plus préoccupant encore est l'affaiblissement graduel des matériaux des réacteurs. Des problèmes de fissures peuvent ainsi apparaître dans les couvercles de cuve de réacteur. Ce problème a été notamment identifié dans des réacteurs en France, Suède et Suisse."

Disponible sur : <http://www.greenpeace.org/belgium/fr/press/reports/veilleissement-nucleaire2>

### ***Le cercle des fiabilistes disparus ou Critique de la raison fiabiliste : une nouvelle école de Sûreté de fonctionnement ? Une nécessité ?***

LIGERON Jean-Claude, Bordeaux : Éd. Préventique, 2006, 167 p.

L'auteur propose, pour tenter de franchir le " mur de la complexité """, d'une part, de revenir à la base en mathématisant la maîtrise des risques, en faisant appel notamment à la théorie des graphes, à la topologie, et, d'autre part, d'aller chercher des outils dans d'autres domaines, comme les sciences de la vie, la vie artificielle, la biologie, la mécanique quantique, le non linéaire, les symétries, la thermodynamique, le chaos, l'émergence, l'optimisation.

### ***Quelle organisation pour la maîtrise des risques industriels majeurs ? : mécanismes cognitifs et comportements humains***

PLOT Emmanuel, Paris ; Budapest ; Kinshasa [etc.] : l'Harmattan, 2007, (Logiques sociales), 238p.

AZF, Bhopal, Tchernobyl. Quelle organisation de la maîtrise des risques peut éviter ces catastrophes? Comment se prémunir contre les aléas et les situations imprévues qui caractérisent les systèmes complexes? En s'appuyant sur un état des connaissances en management de la sécurité, ce livre ouvre une piste pour répondre à ces questions. L'auteur considère que les solutions passent par une compréhension fine des mécanismes cognitifs des acteurs intervenant dans les installations industrielles.

---

## PREVENTION DES INONDATIONS

---

### ***Réflexions autour de la vulnérabilité métropolitaine : la métropole parisienne face au risque de crue centennale*** (Thèse pour le diplôme de docteur en géographie, Université de Nanterre, Paris)

REGHEZZA Magali, VEYRET Yvette .dir., Thèse pour le diplôme de docteur en géographie, Université de Nanterre, Paris X, 2006.

La métropole parisienne est exposée à un risque de crue centennale, considéré par les gestionnaires comme le risque naturel principal pour l'agglomération. À partir du scénario catastrophe envisagé par les pouvoirs publics, complété par des entretiens auprès des acteurs concernés, cette étude cherche à dégager la vulnérabilité spécifique à une métropole. Elle développe une démarche synthétique, qui examine à la fois le potentiel d'endommagement et la capacité à faire face de la société, et propose une nouvelle grille de lecture de la vulnérabilité. Elle met en évidence l'impact de la dynamique spatiale métropolitaine sur le risque. Enfin, une approche territoriale permet d'appréhender les difficultés propres à la gestion du risque métropolitain et d'envisager des solutions plus adaptées. Ce travail met en exergue la dimension spatiale de la vulnérabilité et insiste sur le concept d'"espace géographique" et de "territoire" comme clé de compréhension du risque.

Disponible en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00123255/en/>

### **Synthèse des évaluations socio-économiques des instruments de prévention des inondations**

FRANCE. Direction des études économiques et des évaluations environnementales, s.l : s.n., 2007, (Série Etudes ; 07-E04), 117 p.

Cette étude dresse un bilan des expériences françaises et étrangères en matière d'évaluation socioéconomique des actions de prévention des inondations, notamment à travers l'analyse coûts - avantages (ACA).

Disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr/Evaluations-socio-economiques-des.html>

### **Bénéfices économiques de la protection contre le risque d'inondation**

DERONZIER Patrick / TERRA Sébastien, s.l. : s.n., 2006, (D4E : Série Etudes ; 06-E05), 97p.

Cette étude apporte un éclairage économique sur la valeur que les habitants accordent à la protection contre le risque d'inondation. Celle-ci est évaluée soit au travers des transactions immobilières, soit au travers de leur déclaration. Cette analyse est basée sur le cas de la commune de Charleville Mézières (02), où la dernière inondation majeure a eu lieu en 1995 avec un événement « centennal ».

Disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr/Benefices-economiques-de-la.html>

### **France. Politiques de prévention et d'indemnisation des dommages liés aux inondations**

LAHIDJI Reza / Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), Paris : OCDE, 2006, (Etudes de l'OCDE sur la gestion des risques), 60 p.

En France, les risques d'inondation sont gérés à différentes échelles géographiques, par des acteurs aussi divers que les maires, les services décentralisés de l'Etat, les compagnies d'assurance, ou les personnes exposées elles-mêmes. Dans une logique de recherche d'un optimum social, il est justifié de s'interroger sur la cohérence et l'efficacité du système formé par ces actions, ainsi que sur sa capacité à produire un niveau de risque collectif jugé satisfaisant. L'objet de cette étude est de rassembler des éléments d'analyse de ces questions, notamment en puisant dans les outils de la théorie économique.

Disponible en ligne : <http://www.oecd.org/dataoecd/43/14/36861863.pdf>

### **Prévention des risques d'inondation dans la Combe de Savoie**

DURU Bernard / PIERRON Paul / QUEVREMENT Philippe, Paris : Conseil Général des Ponts et Chaussées : Inspection générale de l'environnement, 2007, 45 p.

Ce rapport public fait le point sur la prévention des risques d'inondation dans la Combe de Savoie. La mission a notamment procédé à un examen détaillé de la jurisprudence et des différents référentiels existants en matière de constructibilité derrière des digues.

Disponible en ligne : <http://publications.ecologie.gouv.fr/publications/spip.php?article391>

---

## **GOVERNANCE DU RISQUE**

---

### **Gérer les risques : pourquoi ? comment ?**

LE RAY Jean, La Plaine Saint-Denis : AFNOR, 2006, 392 p.

Cet ouvrage permet d'appréhender le risque, sous toutes ses formes, afin de l'intégrer dans les processus de décision de l'entreprise et d'en faire un véritable outil de pilotage. L'objectif de l'auteur est de montrer comment gérer et mettre en œuvre un management des risques, permettant à l'entreprise de progresser durablement. Il décrit une méthode structurée et des outils opérationnels, exemples concrets à l'appui.

### **Du bon gouvernement des risques : le droit et la question du "risque acceptable"**

NOIVILLE Christine, Paris : Presses universitaires de France, 2003, 235 p.

Alors que le XXe siècle s'organisait autour d'un contrat stipulant que le risque serait acceptable à la condition qu'il soit indemnisable, notre époque paraît ne plus se satisfaire de cette fragile transaction. Il convient désormais de remodeler les institutions, de concevoir les mécanismes de prévention et de précaution, de préciser les procédures et les critères au regard desquels un risque, qui s'avérera peut-être plus tard intolérable, mérite aujourd'hui d'être couru. En somme, il s'agit de définir les conditions

auxquelles la gestion publique des risques est acceptable. C'est dire si l'exercice appelle une réflexion du droit sur lui-même, sa fonction, ses techniques.

### **Peurs et risques contemporains : une approche pluridisciplinaire**

GLEYZE Emmanuel . Dir., Paris : L'Harmattan, 2006, (Conférences universitaires de Nîmes), 189 p.

Comment penser les peurs et les risques contemporains ? Cet ouvrage vise à questionner les formes contemporaines du risque, révélant souvent les profondes fragilités (ou aspérités) de nos sociétés, mais aussi parfois la dimension abyssale de leur historicité. Les textes rassemblés ici parcourent des thèmes aussi variés que la prévisibilité des conflits internationaux, le risque pluvial, la question du rapport entre éthique et démocratie, les peurs dans l'espace public, etc.

### **Trustnet in Action Final report, Towards an Inclusive Governance of Hazardous activities**

TRUSTNET IN ACTION (Groupe de recherche de la communauté européenne), s.l : s.n., 2007, 86 p. (en anglais)

On observe en Europe des évolutions vers de nouvelles formes de coordination ou de gouvernance des activités entraînant des risques ou des impacts pour l'homme ou l'environnement. Elles s'appuient sur l'engagement durable d'acteurs de la société civile dans les délibérations et les décisions concernant des questions techniques et sociétales complexes. Ces nouvelles formes de gouvernance permettent d'articuler de façon efficace la participation citoyenne avec les formes existantes de représentation démocratique et contribuent à améliorer la qualité des processus de décision et leur mise en œuvre. Ce rapport propose : (1) Une analyse des changements observés vers des modes de gouvernance démocratiques de ces activités ainsi qu'un ensemble de conditions favorisant cette évolution qui reste encore fragile et dont la durabilité n'est pas encore assurée ; (2) Un nouveau modèle de gouvernance "inclusive" permettant une contribution active et durable des acteurs de la société civile et les citoyens dans des processus de décision ouverts à la participation ; (3) Des méthodes pragmatiques, les "enquêtes coopératives", permettant d'engager des processus de changement progressif vers une gouvernance inclusive durable.

Disponible sur : [http://www.trustnetinaction.com/IMG/pdf/TIA-Final\\_Report.pdf](http://www.trustnetinaction.com/IMG/pdf/TIA-Final_Report.pdf)

## **Et en bref... sur le web**

---

**RADIOACTIVITE.** Découvrez le nouveau site de vulgarisation scientifique "laradioactivite.com" proposé en ligne depuis le 20 juin. <http://www.laradioactivite.com/>

**SITE DU MEDAD.** Le Ministère chargé de l'environnement a enrichi sur son site web, la rubrique consacrée à la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E). La D4E développe des travaux d'évaluation économique des actions de prévention des risques majeurs. <http://www.ecologie.gouv.fr/-Risques-.html>

**IFFO-RME.** L'institut français des formateurs "risques majeurs et protection de l'environnement" (IFFO-RME) a mis en ligne son bulletin "IFFO-RME Actions" n° 13, avec une fiche technique sur les PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), ainsi qu'un dossier sur les repères de crue de la Seine. <http://www.iffo-rme.fr/d04-actualites/actua.htm>

**CONCERTATION.** Nouvellement en ligne sur le site du Medad : les actes du séminaire permanent Concertation, décision et environnement. <http://www.ecologie.gouv.fr/-CDE-.html>

**INFORMATION GEOGRAPHIQUE.** Ces derniers mois l'IGN a enrichi son géoportail en données via des partenariats avec divers ministères et institutions publiques. Il est désormais possible de visualiser une partie des informations cadastrales, d'avoir accès à des données INSEE sur les communes, de faire apparaître le relief et l'hydrographie, les repères géodésiques et de localiser les zones soumises au risque avalanche. <http://visubeta.geoportail.fr/>

**DECHETS RADIOACTIFS.** Le Conseil de l'Union Européenne a rendu publiques ses conclusions sur la sûreté nucléaire dans l'Union européenne et la sûreté de la gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs. [http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/ecofin/94017.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ecofin/94017.pdf)

**AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE.** Le rapport annuel 2006 de l'Autorité de sûreté nucléaire est paru le 3 avril 2007. Rhône-Alpes et Auvergne sont concernées par 32 installations nucléaires réparties sur 10 sites différents, soit près du cinquième de la puissance électronucléaire installée en France. [http://www.asn.fr/sections/rubriquesprincipales/publications/rapport-annuel-asn/liste-rapports-annuels/rapport\\_annuel\\_2006](http://www.asn.fr/sections/rubriquesprincipales/publications/rapport-annuel-asn/liste-rapports-annuels/rapport_annuel_2006)

# Agenda

Manifestations à venir  
(2<sup>e</sup> semestre 2007)

## **Colloque sur l'apport de la recherche aux décideurs publics en matière de risques, le 10 octobre 2007 à Lyon**

Le Cemagref et l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) organisent à Lyon le 10 octobre 2007, à l'initiative du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD), et avec le concours du Grand Lyon et du Conseil Régional Rhône-Alpes, un colloque sur l'apport de la recherche aux décideurs publics en matière de risques.

Personne ressource : Sandra Magnin (CEMAGREF), Tél : 0472208921, [sandra.magnin@cemagref.fr](mailto:sandra.magnin@cemagref.fr)

## **L'hôpital face à la crise, le 12 juillet 2007 à Saint-Denis-La-Plaine (Institut national des Hautes études de sécurité)**

La loi du 5 mars dernier relative à la préparation du système de santé face à des menaces sanitaires de grande ampleur marque un tournant dans les politiques de gestion des crises sanitaires. L'objectif de cette journée est de faire un point sur la préparation actuelle et future de notre système hospitalier et sanitaire à faire face aux situations d'urgences et de catastrophes.

Lien web : <https://www.hcfdc.org/>

## **Actualité et défis de la politique française de sûreté maritime et portuaire (Petit-déjeuner du HCFDC), le 3 juillet 2007 à Paris (Sénat)**

A l'occasion de son prochain petit-déjeuner de travail le 3 juillet 2007, le Haut comité recevra le Vice-amiral d'escadre, Jean-Marie VAN HUFFEL, conseiller du ministre de la Défense, chargé par le Secrétaire général de la mer d'une mission de réflexion sur la sécurité et la sûreté maritimes et M. Gilles LEBLANC, Ingénieur général des ponts et chaussées, Commissaire général aux transports, Haut fonctionnaire de défense et de sécurité, MEDAD qui viendront s'exprimer conjointement sur l'actualité et les défis de la politique française de sûreté maritime et portuaire.

Lien web : [https://www.hcfdc.org/secure/pdj\\_inscrire.php?pdj=105](https://www.hcfdc.org/secure/pdj_inscrire.php?pdj=105)

## **L'urgence et la décision : 5èmes rencontres nationales Préventique, les 21 et 22 novembre 2007 à Bourges (Palais d'Auron)**

Le programme de ces deux journées, organisées conjointement par le Groupe Préventique et l'Ecole Hubert Curien de la CCI du Cher, comprend des conférences de méthodes et des discussions thématiques. Le lien ci-dessous renvoie au programme complet de la manifestation.

Lien web : [http://www.centre.cci.fr/mediatheque/EuropActu/Preventique\\_2007\\_Bourges.pdf](http://www.centre.cci.fr/mediatheque/EuropActu/Preventique_2007_Bourges.pdf)

## **"Prendre en compte les risques naturels pour permettre le développement durable des territoires", vendredi 6 juillet 2007 à Veynes (05)**

Dans le cadre de ses politiques territoriales, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise un atelier des territoires sur les risques naturels majeurs à Veynes le 6 juillet 2007. Cet atelier fait suite au guide « Prendre en compte les risques naturels majeurs pour permettre le développement durable des territoires » édité par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en novembre 2006 et largement diffusé sur les territoires.

Lien web : [http://www.projetdeterritoire.com/spip/article.php3?id\\_article=2654](http://www.projetdeterritoire.com/spip/article.php3?id_article=2654)

## **« Risques environnementaux et changement climatique. Quelles réponses sociales ? », les 28, 29 et 30 novembre 2007 à Grenoble (MSH)**

Le groupe « Risques, Crises et Catastrophes » du dispositif Durabilité et Environnement de l'UMR Pacte, en collaboration avec le groupe « Changement Climatique » du même UMR, organise un colloque autour de la thématique « Risques environnementaux et changements climatiques : quelles réponses sociales ? ». Les communications lors de colloque devront répondre aux questions suivantes : Quelles sont les réponses sociales apportées aux questions de risques environnementaux et de changements climatiques en sciences

humaines et sociales ? Comment aborde-t-on ces réponses dans les différentes disciplines pour améliorer la connaissance sur les risques associés à des phénomènes naturels ou liés à l'évolution du climat ? Quelles sont les questions qui restent encore peu abordées en sciences sociales dans ce domaine ?

Personnes ressource : [pacte-rcc@ujf-grenoble.fr](mailto:pacte-rcc@ujf-grenoble.fr)

### **Gestion des risques sur les territoires : le cas des zones côtières, du 8 au 9 octobre 2007 à Brest**

Dans le cadre de la Semaine « Safer Seas 2007 » organisée par Brest Métropole Océane et ses partenaires du Monde de la Mer en Europe, le Mastère Spécialisé « Gestion des Risques sur les Territoires » le CETMEF, le CETE et l'AFPCN organisent un Colloque de deux jours à Brest sur le thème de « Gestion des risques sur les territoires : le cas des zones côtières ». L'appel à communication avait été lancé auprès des experts des Administrations Nationales, Régionales et Départementales, des Collectivités Territoriales, des Centres de recherche Universitaires et des industriels.

Lien web : <http://www.saferseas-brest.org/>

### **« 7 jours pour comprendre la sécurité » 2ème édition, Du 6 au 12 octobre 2007 à Notre-Dame-de-Gravenchon (76)**

Informers la population sur les risques industriels et faire en sorte qu'elle maîtrise les consignes de sécurité ; faire progresser la démarche sécurité dans les entreprises ; poursuivre la politique menée en matière de « culture sécurité » ; contribuer à l'amélioration de l'image de la région, en particulier, par la mise en avant des initiatives visant à la sécurité du site ; renforcer le dialogue instauré entre tous les acteurs de la sécurité ; sensibiliser la population à tous les domaines de la sécurité, ce sont les objectifs poursuivis par cette opération qui constitue une grande première en France.

Lien web : <http://www.notre-dame-de-gravenchon.fr/securite/index.html>

Personne ressource : [anniecherel@wanadoo.fr](mailto:anniecherel@wanadoo.fr)

---

## **Vos questions**

### **A qui incombe l'entretien des sirènes du réseau national d'alerte ?**

Les sirènes du Réseau National d'alerte appartiennent à l'Etat. Cependant, leur entretien est effectué, en relation avec la préfecture (SIDPC), **sous l'autorité des maires**, par des agents municipaux, des entreprises privées, ou les services de France Télécom. En général, les mêmes personnels pourront réaliser les grosses réparations, après accord de la D.D.S.C. (direction de la défense et de la sécurité civiles).

### **Que doit contenir un Plan Particulier de Mise en Sûreté ?**

Le PPMS doit contenir les informations qui permettent de répondre pour chacun des risques identifiés et pour chaque situation du temps scolaire (récréation, cantine, etc ...) aux questions suivantes :

- Quand déclencher l'alerte ?
- Comment déclencher l'alerte ?
- Où et comment mettre les élèves en sûreté ?
- Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
- Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
- Quels documents et ressources sont indispensables ?

Pour en savoir plus, consultez le document publié par l'observatoire national de la sécurité : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/accmaj.pdf>

Adressez vos questions par mail : [celine.brunpicard@irma-grenoble.com](mailto:celine.brunpicard@irma-grenoble.com) ou par courrier : Institut des risques majeurs, 9 rue Lesdiguières, 38000 Grenoble, ou par fax : 0476471590.

# Vous abonner

- Oui, je souhaite m'abonner à la version papier de *Panoramas*, pour un an, soit 4 numéros.
- Je souhaite en savoir plus sur l'Institut des Risques Majeurs et sur ses activités.

Merci de régler par chèque à l'ordre de l'Institut des Risques Majeurs, et d'envoyer votre règlement à L'Institut des Risques Majeurs, 9 Rue Lesdiguières, 38000 Grenoble.

(Prix de l'abonnement annuel : 24€ TTC - Tarif spécial adhérents : gratuit en version électronique, 16€ TTC pour la version papier - Le prix de l'abonnement annuel correspond à ma participation aux frais d'impression et d'envoi.)

ORGANISME (SERVICE) \_\_\_\_\_

NOM DU DESTINATAIRE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TEL (FAX) : \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

(merci de préciser votre adresse mail si vous souhaitez recevoir la version électronique du Panoramas)



Panoramas est un bulletin de veille et de signalement consacré à l'actualité des risques majeurs.

### Découvrez, en ligne, les activités et les autres publications de l'IRMa :

- Les Risques Infos, bulletins de liaison de l'association
- Les mallettes pédagogiques
- Le Mémento des Maires et des Elus locaux
- Les revues de presse et autres produits documentaires

<http://www.irma-grenoble.com>



**Institut des Risques Majeurs**  
9, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble  
tél : 04 76 47 73 73 - fax : 04 76 47 15 90  
[celine.brunpicard@irma-grenoble.com](mailto:celine.brunpicard@irma-grenoble.com)

